

Appel SPF affaires étrangères : Consolidation de la paix

Objectifs

Financement de projets de consolidation de la paix: - prévention des conflits par la promotion d'actions opportunes, particulièrement celles qui mettent l'accent sur la médiation et le rôle des femmes dans la paix et la sécurité. - protection des civils, en particulier des enfants, qui doivent se situer au cœur de tout effort en matière de consolidation et de pérennisation de la paix. - élimination des mines terrestres antipersonnel et des flux illicites d'armes légères et de petit calibre, ainsi que, de manière générale, des campagnes contre l'usage d'armes aux conséquences disproportionnées contraires au droit humanitaire et des campagnes en faveur du désarmement. - promotion des Droits de l'Homme, particulièrement en ce qui concerne les femmes et les enfants, et appui à l'instauration des principes de l'Etat de Droit. - lutte contre l'impunité, en particulier dans les cas d'atrocités de masse, avec une attention particulière au sort des victimes. - lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, y compris les actions visant à en combattre les causes profondes. - Soutien aux efforts visant à mitiger les effets du changement climatique sur la sécurité des personnes, particulièrement des populations les plus vulnérables.